

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1968-1969

Annexe au procès-verbal de la séance du 17 octobre 1968.

PROJET DE LOI

ADOPTÉ AVEC MODIFICATIONS PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE
EN DEUXIÈME LECTURE,

*relatif à l'exploration du plateau continental
et à l'exploitation de ses ressources naturelles,*

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la Commission des Affaires économiques et du Plan.)

Le Premier Ministre.

Paris, le 16 octobre 1968.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, le texte du projet de loi relatif à l'exploration du plateau continental et à l'exploitation de ses ressources naturelles, adopté avec modifications en deuxième lecture, par l'Assemblée Nationale dans sa séance du 15 octobre 1968.

Le Premier Ministre,

Signé : MAURICE COUVE DE MURVILLE.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (3^e législ.) : 1^{re} lecture : 654, 773 et in-8° 137.

(4^e législ.) : 2^e lecture : 199, 281 et in-8° 25.

Sénat : 1^{re} lecture : 175, 207 et in-8° 79 (1967-1968).

Plateau continental. — Mer (Droit de la) - Mines et carrières - Pétrole - Pollution (Mer) - Pêche maritime - Marins - Douanes - Impôts - Procédure pénale.

L'Assemblée Nationale a adopté avec modifications, en deuxième lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

PROJET DE LOI

TITRE I

Dispositions générales.

.....

Art. 2.

..... Conforme

.....

Art. 5 et 6.

..... Conformes

.....

Art. 8.

..... Conforme

Art. 9.

Les marins qui concourent, à bord des installations et dispositifs définis à l'article 3-1°, aux activités d'exploration ou d'exploitation des ressources du plateau continental resteront, sauf demande expresse de leur part, assujettis au régime de sécurité sociale des marins et continueront à bénéficier des dispositions du Code du Travail maritime en ce qui concerne les maladies et blessures ainsi que le rapatriement ; l'employeur assume, dans ce cas, à leur égard, les obligations de l'armateur.

TITRE II

Dispositions relatives aux mesures de sécurité.

Art. 10 à 14.

..... Conformes

TITRE III

Dispositions douanières et fiscales.

Art. 15 à 17.

..... Conformes

TITRE IV

Dispositions relatives aux redevances.

.....

Art. 21 et 22.

..... Conformes

TITRE V

Dispositions pénales.

.....

Art. 28.

..... Conforme

TITRE VI

Dispositions diverses.

.....

Art. 34 B.

..... Suppression conforme

Art. 34 et 35.

..... Conformes

Art. 37.

..... Conforme

Délibéré en séance publique, à Paris, le 15 octobre 1968.

Le Président,

Signé : Jacques CHABAN-DELMAS.